

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le neuf du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel REYNAUD, Maire.

**PRESENTS** : MM REYNAUD Jean-Michel, GUY Philippe, SALLIÈRE Robert, CHAPPEL Michel, PERNET Florian, OLIVIER Pascal, DUSSUD Alain, GORRE Alfred.

**ABSENTS** : WAX Nicolas  
OLIVIERI Jérôme (procuration à GUY Philippe)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. PERNET Florian.

### ORDRE DU JOUR

- Travaux de voirie
- Travaux église et clocher
- Reprise du toit de la Maison Fontanel
- Décisions modificatives
- Panneau randonnée
- Modification de la chaudière Mairie
- Motion AMF (Association des Maires de France) concernant la diminution des dotations de l'état
- Questions diverses

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures.

M. le Maire demande si le compte-rendu de la réunion du 12 juin dernier appelle des remarques : M. R SALLIERE indique que l'on peut sonner les cloches sans que tout s'effondre ; M. le Maire précise que c'est une recommandation de l'entreprise : ne pas sonner les quatre cloches simultanément. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### TRAVAUX DE VOIRIE

M. le Maire donne la parole à M. R. SALLIERE qui présente au Conseil Municipal les différents devis reçus pour la réparation des voies communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 9 990€HT.

### TRAVAUX TOIT DE L'ÉGLISE ET CLOCHER

M. le Maire donne la parole à M. R. SALLIERE qui présente au Conseil Municipal les différents travaux réalisés en urgence ainsi que les devis reçus pour la réparation du clocher.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de régler la facture correspondant à la réparation du toit de l'église à l'entreprise CONSTANTIN pour un montant de 2 194 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de faire réaliser les travaux de réparation de la corniche du clocher pour un montant de 2 150 € HT.

## REPRISE DU TOIT DE LA MAISON FONTANEL

M. le Maire donne la parole à M. R. SALLIERE qui présente au Conseil Municipal les différents travaux à réaliser sur la toiture de la Maison FONTANEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise CONSTANTIN pour un montant de 1 420 € HT.

## DÉCISIONS MODIFICATIVES

M. le Maire donne la parole à M. P. GUY qui présente au Conseil Municipal les modifications à effectuer sur le budget primitif : Il s'agit d'effectuer un transfert de crédit du budget communal au budget assainissement pour régler une facture d'électricité au réservoir.

Budget communal Décision modificative n° 1			
Libellé	Articles	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Personnel titulaire	6411	350,00 €	
Subv° fonct. organ. publics	6573		350,00 €
Budget assainissement Décision modificative n° 1			
Libellé	Articles	Recettes	Dépenses
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Autres subventions d'exploitation	748	350,00 €	
Fournitures non stockables	6061		350,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces décisions modificatives.

## PANNEAU RANDONNÉES

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de panneaux qui seront disposés sur les communes d'Albiez le Jeune, Montricher et Albiez-Montrond pour inciter les randonneurs à découvrir les autres villages. Chaque panneau coûte 662 € HT, soit un montant TTC de 850€ (incluant la participation aux frais de port).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de prendre en charge un des panneaux.

## MODIFICATION DE LA CHAUDIÈRE

Monsieur le Maire demande le report de ce point, puisqu'à ce jour aucun devis n'a été reçu.

## MOTION AMF (ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE) CONCERNANT LA DIMINUTION DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'AMF (présidée par M. F. BAROIN) mobilise les maires et les Conseils Municipaux concernant les réductions budgétaires. Une journée nationale d'action est prévue le 19 septembre prochain.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc

communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune d'Albiez le Jeune rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune d'Albiez le Jeune estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'Albiez le Jeune soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'État sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, cette motion.

## QUESTIONS DIVERSES

- Taxe de séjour

M. le Maire explique que, suite à la délibération du 11 avril dernier fixant le tarif de la taxe de séjour perçue, il convient de préciser que celle-ci s'applique aux établissements suivants : meublés de tourisme non classés ou en attente de classement et meublés de tourisme 1, 2 et 3 étoiles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'appliquer la taxe de séjour aux établissements précités.

M. A. GORRE quitte la séance à 19 h 55.

- Dématérialisation

Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire de mairie qui explique au Conseil Municipal qu'aujourd'hui les échanges avec la trésorerie sont en partie dématérialisés : les mandats et titres de recettes ainsi que leurs pièces justificatives sont envoyés à la trésorerie par flux informatiques. Il reste à dématérialiser les bordereaux via un parapheur électronique (la commune ayant déjà la signature électronique pour les échanges avec la Préfecture). Celui-ci est proposé par le fournisseur des logiciels de comptabilité (Berger-Levrault) pour un montant de 45 €HT (pour 3 ans). Il convient d'ajouter la prestation de l'ASADAC (1/2 journée d'intervention) pour un montant de 345€HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ces propositions.

M. A. DUSSUD quitte la séance à 20 h.

- Marmotte

Monsieur le Maire fait part de son retour d'expérience sur la Marmotte (épreuve cyclo sportive). Elle s'est plutôt bien passée et les saletés laissées (malheureusement) par les concurrents ont été nettoyées

- PLU

Monsieur le Maire fait part de différentes demandes de particuliers pour des modifications de zonages.

Le Maire et la Secrétaire de Mairie ont participé la semaine écoulée à une réunion tenue par l'ASADAC qui avait pour objet de présenter l'évolution des règles d'urbanisme et les modalités de modification des PLU.

Il a été précisé que les PLU doivent être mis en conformité avec les dispositions prises par le Grenelle de l'Environnement et par la loi ALUR.

Il a été rappelé que la commune doit procéder à un bilan de son PLU dans les 9 ans qui suivent son approbation.

En conséquence, les modifications éventuelles qui pourraient être apportées au PLU ne pourront être faites qu'au terme de ce bilan qui va être entrepris incessamment.

- Loi NOTRe

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de la nouvelle organisation du territoire, il fait état de l'état d'avancement : concernant l'intercommunalité en Maurienne.

Monsieur le Préfet prendra un arrêté fin 2015 fixant la consistance des intercommunalités de la vallée, pour une mise en application effective au 1er janvier 2017.

En ce qui concerne la Communauté de Communes de l'Arvan qui compte moins de 5 000 habitants, elle sera obligatoirement fusionnée au moins avec une autre : Cœur de Maurienne. Au cours la dernière réunion de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale), il a été évoqué la constitution de deux communautés de communes pour toute la vallée de la Maurienne (périmètre actuel du SPM) voire même d'une seule selon certains.

- Plan d'eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le plan d'eau de la zone de loisirs a été vidé et nettoyé (4 fois). M. R. SALLIERE expose le problème des algues qui réapparaissent à chaque fois : cela provient du textile qui a été mis en place au fond et qui n'est pas étanche. Il faudra prévoir de mettre une bâche assurant l'étanchéité. Il est procédé à une nouvelle vidange suivie d'une nouvelle mise en eau.

- Calendrier de l'été

Monsieur le Maire les différents temps forts de l'été :

Concert des Celti'cimes (18 juillet)

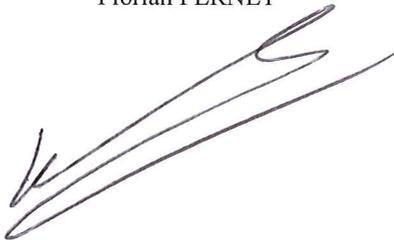
St Germain les 25 et 26 juillet

Le concert du 1<sup>er</sup> août

Le pique-nique (informel) du 9 août entre les communes d'Albiez le Jeune, Montricher et Albiez-Montrond.

La séance est levée à 20 h 40.

Le secrétaire de séance  
Florian PERNET



Vu pour affichage le 17 juillet 2015

Le Maire

Jean-Michel REYNAUD

